

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le lundi 19 août 2024 au BOAMP, ainsi que la date de remise des offres fixée au lundi 23 septembre 2024 à 12h,

Considérant qu'il y a lieu d'établir le marché public de Fourniture n°24049 ayant pour objet la fourniture et livraison de tenues et d'accessoires d'uniformes,

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n°24049 suivant :

	Attributaire	Objet	Montant HT
2024/132	GK PROFESSIONAL 93170 BAGNOLET	Marché n°24049 : Fourniture et livraison de tenues et d'accessoires d'uniformes	40 000 € sur l'ensemble de la durée du contrat

Article 2 : de signer le marché de Fournitures mentionné à l'article 1er. L'exécution des prestations commence à compter de sa notification. Le contrat finira le mardi 10 mars 2026.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Suite et fin de la décision 2024/132

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020 SANNNOIS, le 5 novembre 2024

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZZIER-EVEQUE



Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ..06 novembre 2024.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024-1105 - DC 2024 - 132 - DE

Publiée le ..06 novembre 2024.....